



Notice Ecole



Mon école organise une sortie sur une ferme du Savoir Vert, comment percevoir une subvention du Conseil Régional à partir du 1^{er} janvier 2012 ?

1 - Avant la visite...

Bien compléter TOUS les champs de la fiche de réservation transmise par l'agriculteur, ces informations sont indispensables à l'obtention de la subvention du Conseil Régional et renvoyer la fiche dans les plus brefs délais à l'agriculteur.

2 - Le jour de la visite...

Paiement de la totalité* de la facture afin de percevoir la subvention du Conseil Régional de 40 € par classe pour une demi-journée en fonction du quota alloué en début d'année.

Adresser au Savoir Vert **60 jours maximum après la visite** (passé ce délai votre demande de subvention ne sera plus prise en compte) les documents ci-dessous :

- la copie de la **facture acquittée** de votre visite,
- la demande de subvention du Conseil Régional (coupon à découper ci-dessous)
- un RIB
- la fiche d'évaluation

Suite à la réception de ces documents, votre demande sera traitée et réglée par virement bancaire dans les plus brefs délais.

*A partir du 1^{er} septembre 2011, le tarif de base pour une classe (environ 30 enfants) est de 105 € / demi-journée)

LE SAVOIR VERT - 54/56, Avenue Roger Salengro - BP 90136 - 62054 Saint Laurent Blangy cedex
Tél 03.21.60.57.20 - Fax 03.21.60.58.07 - savoir_vert@nordnet.fr

Edition du 27/09/2011



Demande de subvention

A envoyer au Savoir Vert 60 jours maximum après la visite



Adresse de l'établissement

Je soussigné _____, fonction : _____

demande l'octroi d'une ou plusieurs subventions du Conseil Régional pour la visite ou les visites n°: _____

réalisées chez : _____ (agriculteurs),

Le(s) _____ (dates)

Soit : _____ x 40 € =



Je certifie être à jour de tout règlement pour ces visites à l'agriculteur du Savoir Vert.

Fait à _____, le _____

Signature